

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par

Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 9

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

"semaines",

insérer les mots :

« au moins »

II. – En conséquence, à l’alinéa 3, supprimer les mots :

« au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.